

Le Sart-Tilman bouge, faisons le bouger ensemble !!!

CQST flash

– N° 31 - Janvier 2023 –

POUR 2023

Le Comité de Quartier du Sart Tilman
vous présente ses meilleurs vœux.

Présentation du site WEB et nouvelle gestion des contacts avec les habitants.

Comme certains d'entre vous le savent sans doute déjà, le CQST a rénové son site internet au début de 2022: ce site est accessible à l'adresse www.cqst.be.

Nous y publions régulièrement des informations concernant le quartier: passage de Liège-Bastogne-Liège, enquêtes publiques, réunions d'information, événements organisés par le CQST, etc. Ce site est évidemment accessible via GSM, tablette ou ordinateur.

Ceux d'entre vous dont nous connaissons l'adresse électronique reçoivent un courriel à chacune des nouvelles publications.

Si vous désirez, vous aussi, recevoir un mail à chaque mise à jour, vous pouvez le signaler en envoyant un message à cqstst@gmail.com (indiquer vos nom, prénom et adresse complète). Évidemment, nous gérons ces adresses en accord avec les exigences légales et ne les utilisons que dans le cadre des activités du CQST.

Nous tenons à remercier pour la confiance accordée par celles et ceux d'entre vous qui nous ont déjà communiqué leur adresse.

Veuillez aussi noter qu'il existe un groupe Facebook dénommé "Les habitants de Bonnelles et du Sart Tilman" où vous pouvez trouver des informations utiles sur le voisinage proche.

Par rapport à l'impression et la distribution des informations sous forme papier, l'usage du site WEB est beaucoup plus rapide et beaucoup moins coûteux (en temps et en argent). **À l'avenir, seules les informations urgentes et locales seront transmises sous forme papier « toute-boîte » (par exemple, en cas d'enquête publique).** Nous vous informerons de ces dispositions lorsqu'elles deviendront d'application.

Mot du président : *I have a dream.*

Nos rues étaient sillonnées de cyclistes sveltes et élégant.e.s. de tout âge. Les voitures avaient été rangées dans les garages ou avaient même disparu, laissant les trottoirs aux piétons et les rues aux vélos. Le calme, la qualité de l'air, la convivialité régnaient. Les personnes se saluaient. Les habitant.e.s ainsi que des cohortes de travailleuses, travailleurs, étudiantes et étudiants accédaient à leur entreprise ou université par des pistes cyclables sécurisées qui bordaient rues et routes. L'asphyxie automobile prévue par la Région wallonne à l'horizon 2030 ne s'était pas produite. La ville était en passe de réussir son plan de reconversion de la mobilité dans le cadre de son plan de lutte contre le dérèglement climatique. Des délégations se bousculaient pour venir s'en inspirer. Plutôt que de subir tantôt des inondations tantôt des sécheresses et canicules, les citoyen.nes avaient pris le taureau par les cornes en agissant sur les causes et non plus sur les conséquences : agir et lutter plutôt que s'adapter. Ils et elles avaient compris qu'ils étaient acteurs et actrices du changement et voulaient montrer l'exemple, n'attendant plus que l'Autre, le voisin, l'Américain, le Chinois, l'Indien fasse le premier pas. Le taux d'absentéisme dans les entreprises avait décliné considérablement, la condition physique ainsi que les endorphines produites par l'effort physique avaient eu pour effet de supprimer stress, burn-out et d'améliorer significativement l'ambiance et l'humeur au travail.

Les entreprises avaient réduit les parkings pour automobiles, le vélo de société était devenu le must. Quand les conditions climatiques étaient vraiment trop défavorables, ce qui était rare, un réseau performant de bus à haut niveau de service augmentait sa fréquence de circulation et prenait le relais.

Si vous voulez que ce rêve devienne en partie réalité, venez nous rejoindre au sein de la commission mobilité douce que le comité de quartier désire mettre en place.

Pierre DEVOS.

Sécurisation de l'Allée du beau Vivier



Le fossé sans protection bordant l'allée du Beau Vivier présente un caractère très dangereux. Nous sommes intervenus auprès du Bourgmestre de Seraing afin que cette allée fort empruntée par les automobiles soit sécurisée. Une étude est en cours : déplacement des poteaux d'éclairage de l'autre côté, comblement du fossé avec gravier après installation d'une conduite d'eau. Une solution provisoire qui est réalisée depuis le 16 janvier 2023, est la mise à sens unique en direction du restaurant du Beau Vivier.

P. Devos.

Projets urbanistiques et réalisations en cours.

Nous tenterons sous cette rubrique de donner des informations sur des projets prévus ou en cours de réalisation

Projet d'épicerie Uhoda.

L'avant-projet d'épicerie fine a été présenté au comité par le demandeur le 25 mars 2021. Prévu sur le terrain jouxtant la station service Total, il présentait les caractéristiques suivantes : bâtiment à un seul niveau de 400 m² environ, parking voiture sur le site de 25-30 emplacements, accès des voitures par la route du Condroz (sortie rond-point) et la rue Belle Jardinière, accès cyclo-pédestre par ces deux mêmes voiries. Les heures d'ouvertures 7/7 jours seraient de 7 à 22 h. Les problématiques constatées sont les 400 à 600 mouvements de voitures prévus par jour qui vont renforcer le caractère accidentogène de la sortie du rond-point à cause de la présence existante de la station Total, côté rue de la Belle Jardinière, le tournant à 90 degrés, étroit et masqué, les nuisances sonores potentielles liées aux compresseurs frigorifiques, redondance avec les commerces existants, ...

Le 9 mars 2022, le demandeur dépose une demande de permis pour son projet. La principale modification est que l'accès voitures sur la route de Condroz est supprimé et que celui-ci est uniquement possible à partir de la rue de la Belle Jardinière avec entrée et sortie séparées. Une enquête publique a eu lieu du 5 au 20 avril 2022. Une centaine de réclamants se sont manifestés. Sous le régime du nouveau code wallon (CoDT), contrairement au code précédent (CWATUPE), l'autorité n'est plus tenue d'organiser une réunion de concertation lorsqu'il y a plus de 25 réclamants. Depuis la fin de l'enquête, nous nous sommes régulièrement informés auprès de l'urbanisme de l'évolution de ce dossier : fin septembre 2022, l'urbanisme répond que le dossier a été transmis au fonctionnaire-délégué de la Région wallonne. Début novembre, nous recevons l'information que le permis a été retiré par le demandeur et qu'une nouvelle demande sera introduite plus tard. En ce début d'année 2023, les dernières nouvelles indiquent que le nouveau permis a été introduit mais n'est pas complet.

Nous ignorons le contenu de cette nouvelle demande et si une nouvelle enquête publique sera requise. Nous restons attentifs à l'évolution de ce dossier.

C. Stolz



Tronçon de la rue de la Belle Jardinière sur lequel les accès au projet seront réalisés. À gauche, à l'avant-plan, l'amorce du virage à 90° pour rejoindre le rond-point.

Lotissement du Pré Aily.



*En partant de la gauche, perspective des immeubles P47, P48, P49 et P50.
Le P51 est en voie d'occupation et le P48 en début de construction.*



Perspective de l'immeuble P47

Dans le cadre de la convention entre le CQST et Moury-Solico, l'atelier d'architecture « L'Arbre d'Or » a présenté les avant-projets pour les immeubles P47 et P50 avant l'enquête publique.

L'immeuble P47 sera bâti à la suite du P48 car l'entrée de garage est en partie commune aux deux immeubles. Ensuite, l'immeuble P49 serait construit dans la foulée, pour terminer la place, suivi du P50.

Grandes lignes des 2 nouveaux immeubles P47 et P50 :

Garder la même typologie architecturale pour l'ensemble, mais en diversifiant le traitement des façades .

Jouer sur des inversions de teintes des parements de façades, en négatif par rapport à celles utilisées pour les immeubles P48, P49 et P51.

P48-P49 : façades principales en briques claires, soubassements en pierre bleue, toitures en retrait et loggias revêtues de bardage foncé.

P47-P50 : façades principales en briques foncées, soubassements en pierre bleue, façades secondaires et toitures en retrait revêtues de briques claires.

Les séjours des immeubles P48, P49 et P51 s'organisent côté avant des façades, soit côté place, à l'inverse des séjours des immeubles P47 et P50 qui s'ouvrent côté arrière des façades, bien orientées (ensoleillement), et vers le parc Française.

La brique, plus durable, a été privilégiée au bardage utilisé dans les 3 premiers immeubles.

Les chambres des immeubles P47 et P50 donnent donc vers la rue du Centre Spatial. Le rapport « forme/fonction » permet ainsi de proposer une composition de façade plus sobre côté rue, et d'offrir une composition de façade différente de celle des immeubles P48, P49 et P50, davantage animés de balcons, loggias côté rue.

Pour les immeubles P47 et P50, les espaces de vie étant tournés vers l'arrière, un jeu de balcons, arches en briques, participe à l'animation des façades côté Parc Française.

19 appartements traversants et 8 appartements d'angles (sur côtés), soit aucun appartement mono-orienté --> accès pompiers par l'avant.

3 appartements 1 chambre, 19 appartements 2 chambres, dont 3 avec 1 bureau, 5 appartements 3 chambres.

La zone aedificandi pré-définie dans le lotissement permet l'intégration de 27 emplacements de parking simple (soit 27 voitures), et de 7 emplacements de parking doubles (soit 14 voitures), dont 3 garages doubles, fermés (6 voitures).

Le code de l'eau demande que l'infiltration des eaux pluviales soit privilégiée. Si c'est le cas, des déboisements auront lieu au droit des bassins d'infiltration à créer. Un tampon de 40 m³ avec ajutage et débordement vers égouts sera proposé à l'urbanisme afin d'éviter les déboisements.

P. Devos.

Réaménagement de la route du Condroz.

Introduction.

Nous demandons depuis plusieurs années aux autorités responsables une sécurisation accrue de la route du Condroz entre le rond-point du Marco Polo et le bas de la rue de la Belle Jardinière. Cette sécurisation porte essentiellement sur les traversées piétonnes et la vitesse excessive en agglomération. Début 2022, en réponse à notre courrier adressé au ministre Henry, nous recevions la confirmation qu'un important projet de modernisation de ce tronçon était en cours et qu'une demande de permis relatif à celui-ci serait introduite en 2022. Le projet a été soumis à enquête publique du 30 novembre au 14 décembre 2022. Dès le début de l'enquête, nous avons consulté les plans à l'urbanisme. Devant l'ampleur du dossier, le comité a obtenu un rendez-vous le 5 décembre avec Mr Robert, de l'OTW (Opérateur de Transport de Wallonie), demandeur du permis. Enfin, après avoir reçu une copie du dossier, le 12 décembre, le CQST a organisé une séance d'informations sur le sujet, destinée à informer les riverains.

La motivation principale des aménagements à réaliser à la route du Condroz entre le bas de la rue de la Belle Jardinière et le rond-point du Marco Polo est de favoriser le transport en commun par la création future de 4 lignes de bus à haut niveau de service (BHNS) dans l'agglomération liégeoise. Deux de ces lignes emprunteront la route du Condroz : B2, Guillemins-CHU (ex-48) et B3, République Française-CHU (par Longdoz et Féttinne).

Ce type de ligne impose notamment des tronçons en site propre pour les bus, l'accostage des bus en ligne droite aux arrêts, l'allongement des quais (24 mètres minimum pour des bus bi-articulés), une distance entre deux arrêts d'environ 500 mètres, la commande des feux de signalisation par le bus en approche, la montée/descente par n'importe quelle porte, etc.... Ces principales caractéristiques doivent permettre l'augmentation de la vitesse commerciale et l'amélioration de la ponctualité des bus. Les travaux évoqués ci-dessous devraient être entamés en 2023.

Description du projet.

Au Sart-Tilman, cela se traduira par la suppression des arrêts « Belle Jardinière », « Orchidée Blanche » et « Aunaie ». La traversée piétonne qui est liée à l'arrêt « Orchidée Blanche » est également supprimée.

Le projet prévoit dans les grandes lignes les modifications suivantes :

1. **la création de chaque côté de la voirie d'une bande cyclo-pédestre** de minimum 1,60 mètres de large (uni-directionnelle pour les cyclistes). Une piste cyclable, fera le tour du rond-point, ce qui implique un resserrement de la voirie. Une séparation d'une largeur de 1 à 1,5 mètre est prévue entre la piste cyclo-pédestre et la route. Chaque arrêt sera équipé d'abribus du type tram, la piste cyclo-pédestre les contournera par l'arrière. Chaque arrêt sera également équipé d'une traversée piétonne protégée par des feux commandés à la demande ;
2. **le carrefour route du Condroz-rue de la Belle Jardinière (bas)** sera régulé par des feux et équipé de traversées cyclo-pédestres. De cette façon, le trafic cycliste provenant de la rue du Vallon pourra emprunter la piste cyclo-pédestre située à droite en montant. Dans ce carrefour, la bande centrale est un bande réservée au bus descendant jusqu'au carrefour du Théâtre de Verdure. La bande montante est mixte, c'est-à-dire qu'elle est partagée entre les voitures et le bus. Le tourne-à-gauche en montant la route du Condroz est maintenu mais le tourne-à-gauche en sortant de la Belle Jardinière est supprimé ;
3. **l'arrêt Tennis Club** possède deux abribus placés de part et d'autre de l'accès au Tennis Club ; ce dernier est traité comme une sortie privée, c'est-à-dire que celle-ci n'est pas protégée par des feux. Par contre, en montant venant de la ville, l'entrée se fait par une bande tourne-à-gauche protégée par un feu. Le bus montant qui circule toujours sur une bande mixte fait son arrêt sur celle-ci en bloquant la circulation montante. Le bus descendant roule sur son site propre situé côté trottoir tandis que la bande voitures se trouve en position centrale. Enfin, le passage protégé des piétons se trouve entre les deux abribus et est protégé par des feux. À l'approche de son arrêt, le bus descendant bloque le feu de la bande centrale voitures, traverse le passage piétons et fait son arrêt devant l'abribus situé en aval de la sortie du tennis club. Il y a lieu de noter que du fait de la profondeur de l'abribus (3,2 m), il ne peut y avoir que 3 bandes de circulation à la hauteur de celui-ci. Il n'y a pas de restriction au tourne-à-gauche en sortant du Tennis Club ;
4. **l'arrêt Beau Hêtre** est traité de manière analogue à celui du Tennis Club. Toutefois, à la sortie de la rue du Beau Hêtre, le carrefour est contrôlé par un feu et le tourne-à-gauche n'est pas autorisé. En amont de l'arrêt, la voirie devient à 4 bandes de circulation : deux bandes bus en extérieur, deux bandes voitures au centre, et ce, jusqu'au carrefour avec l'avenue du Pré Aily ;
5. **au carrefour Pré Aily**, les abribus seront disposés de part et d'autre du carrefour. En montant, le by-pass tourne-à-droite vers l'avenue Pré Aily est supprimé au profit d'une traversée cyclo-piétonne située dans le prolongement du trottoir existant sur l'avenue. Le bus descendant quitte la bande mixte et descend sur une bande bus jusqu'au Théâtre de Verdure tandis que le bus montant conserve sa bande bus jusqu'à l'arrêt Église, à l'entrée du rond-point. Comme

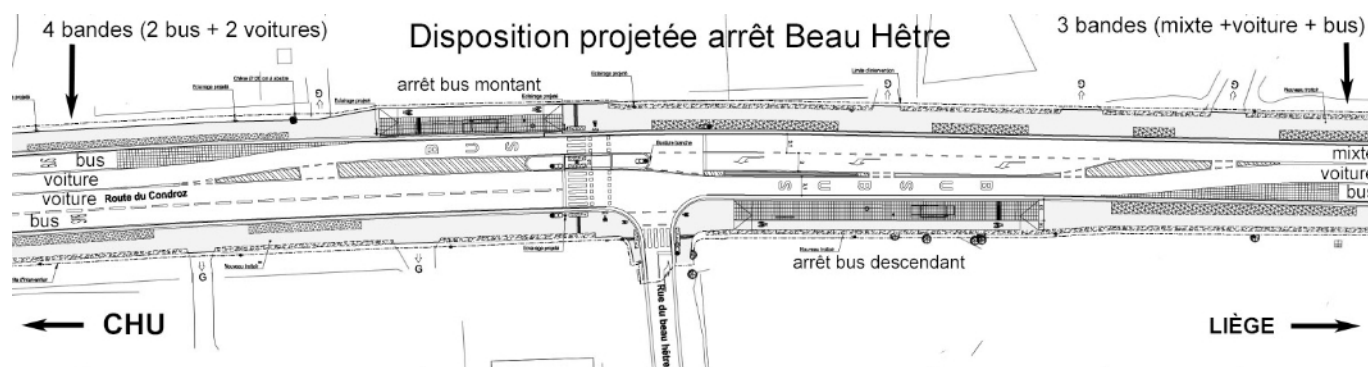
actuellement, une bande tourne-à-gauche est maintenue vers la ville pour accéder à l'avenue Pré Aily ;

6. **les abribus de l'arrêt Église** sont maintenus à leur emplacement actuel. L'îlot central est supprimé au profit d'une quatrième bande réservée au trafic ; de cette manière, s'il y a un bus à l'arrêt, le trafic voitures n'est pas interrompu. Par contre, il n'est plus possible de faire demi-tour en contournant l'îlot comme actuellement (entrée et sortie des commerces existants) ;
7. **le rond-point** verra son tracé modifié (réduction de la largeur des voiries, décentrement) pour faire place à un trottoir et une piste cyclable séparés, ayant chacun au moins 1,5 mètre de large. La séparation des deux est marquée visuellement par deux revêtements de nature différente. Les traversées de voirie (route du Condroz, rues du Sart Tilman et de Sordeye) se font également de manière séparée. Rue du Sart Tilman, côté église, la piste cyclable n'est pas prolongée dans la rue. Du côté Marco Polo, la piste cyclable est prolongée des deux côtés de la rue du Sart Tilman et des emplacements de parking existants sont supprimés. En compensation, il est prévu d'aménager un parking d'environ 20 places en face sur l'îlot existant. Cet aménagement ne fait pas partie du projet soumis à l'enquête publique ;
8. **l'abribus existant de l'arrêt Homes** (côté vers Liège) est remplacé par un nouveau modèle de 30 mètres de long. À cet endroit, la circulation des passants sur le trottoir existant est déjà problématique à cause de l'abribus existant et le parking situé à l'arrière. La situation future sera détériorée. L'abribus côté vers CHU sera limité à 22 mètres car situé entre deux entrées privées.

À cette description des modifications importantes, il faut encore ajouter qu'une liaison pédestre doit être finalisée par la ville entre la rue Charles Davin et l'arrêt Tennis Club.

Points de réclamations évoqués lors de la réunion du 12 décembre avec les riverains.

1. Piste cyclo-pédestre : risque de collision entre piétons et cyclistes (et conducteurs de trottinette électrique rapide) en l'absence de séparation entre les deux modes de déplacement, surtout dans le sens de la descente.
2. Lors de l'entrée/sortie des accès privés en voiture, risque de collision avec les deux roues.
3. Difficultés accrues pour l'entrée/sortie des accès privés par l'augmentation du nombre de voies de circulation à traverser.
4. Mesures à prendre pour éviter le report du trafic de transit par la rue de la Belle Jardinière aux heures de pointe.
5. Eaux de ruissellement provenant des propriétés en cas d'orage : actuellement évacuées par un caniveau à ciel ouvert. Ce caniveau sera recouvert par la piste cyclable, sa section doit rester suffisante pour éviter tout dégât en cas d'orage violent.
6. Stationnement rue du Sart Tilman : le projet de parking sur le terre-plein face au Marco Polo doit être réalisé en même temps que l'ensemble des travaux au rond-point.



Le plan ci-dessus montre, à titre d'exemple, le projet d'aménagement du carrefour Beau Hêtre, constitué de deux sites propres «virtuels» (à l'arrêt, le bus prioritaire bloque la circulation).

Synthèse des réclamations contenues dans la lettre du CQST.

1. Piste cyclo-pédestre accidentogène tant pour la sortie des accès privés que pour le risque de collision piéton-cycliste. Suggestion : étudier la possibilité de placer la piste à double sens au milieu de la chaussée.
2. Maintenir une section suffisante d'évacuation des eaux sous la piste cyclable drainante.
3. Accès pédestre à l'arrêt Tennis Club depuis la rue Davin à réaliser absolument.
4. Arrêt « Parc industriel » : demander de déplacer l'arrêt vers Liège en amont du carrefour Pré Aily pour le rapprocher de l'ancien arrêt « Orchidée Blanche » supprimé.
5. Suppression de la fonction « arrêt systématique du bus » pour les arrêts Tennis Club et Beau Hêtre dans le sens de la montée (pollution inutile au démarrage).
6. Demander une limitation de vitesse route du Condroz à 50 km/h compte tenu des aménagements réalisés (feux lumineux, largeur réduite des nouvelles bandes de roulement, impossibilité de dépassement).
7. Création d'un espace d'attente pour cyclistes devant les feux de signalisation au bas de la rue de la Belle Jardinière.
8. Création d'un parking sur l'îlot jouxtant le rond-point, en compensation des emplacements supprimés par la réalisation d'une piste cyclable.
9. Déplacement d'environ 30 mètres de l'arrêt « Homes » vers Liège pour le placer à hauteur du numéro 379 où la largeur du trottoir est de minimum 5 mètres alors qu'à l'endroit actuel celle-ci n'a que 2 mètres, ce qui est inconfortable pour les usagers du bus et les piétons.

C. Stolz

ANNONCE IMPORTANTE

***Le Comité de Quartier du Sart-Tilman tiendra
son Assemblée Générale Ordinaire le***

JEUDI 16 FÉVRIER 2023 à 20H15

Au Clos du Sart (rue du Sart Tilman, 341, 4031 ANGLEUR)

Vous êtes tous cordialement invité.es à participer à cette Assemblée Générale et ainsi être tenu.es au courant des développements et des projets concernant votre quartier.

L'ordre du jour se trouvera sur notre site www.cqst.be.

Rappel: pour pouvoir émettre un vote à cette assemblée générale, vous devez être en règle de cotisation en 2022.

IMPORTANT : Nous avons un pressant besoin de volontaires pour nous aider à organiser nos activités. Si vous êtes intéressé.es, n'hésitez pas à nous contacter au 04-365 82 12 ou par mail à l'adresse cqstst@gmail.com ou encore, lors de l'assemblée générale.

Merci d'avance de votre présence.

Le verre de l'amitié sera offert après l'assemblée générale.

Des brochures « Dans les pas de la Bataille de Sart-Tilman » et « CQST 1997-2017 : 20 ans d'histoire » seront à la disposition des participants présents à l'assemblée générale.